

Image not found or type unknown



Droits civiques après condamnation sans surci

Par **pinault**, le **02/12/2011** à **02:12**

Bonjour,
Condamné à de la prison ferme, j'ai été libéré il y a plus de quinze ans. Je n'ai plus eu affaire avec la justice. Ma réinsertion est plutôt bien réussie. Ma question est la suivante : est-ce que je peux être président ou secrétaire d'une association à but non lucratif ?
Merci pour votre aide